

Fonds Réjean Lagarde

Rapport déposé au Congrès 2010

Lors du Conseil syndical d'octobre 2007, vous avez adopté le principe de la création d'un fonds, le Fonds Réjean Lagarde, pour souligner le travail que j'ai pu effectuer au cours des quinze (15) années où j'ai œuvré comme membre de l'Exécutif national et des quinze (15) autres années où j'ai milité activement à créer notre Syndicat et contribué à son rayonnement dans le monde des relations de travail et auprès de la population en général.

À cette occasion, vous avez décidé de consacrer la somme de 150,000\$ provenant de la vente du bureau de Québec afin de créer des revenus qui, serviraient à accomplir la mission et les buts visés par la raison d'être de ce Fonds; vous avez également décidé d'handicaper quelque peu les revenus du Fonds en décidant que le Fonds devrait verser 25% de ses revenus à l'Association des agents retraités afin de les aider à faire démarrer l'Association. Loin de moi l'idée de critiquer cette décision car la création d'une association des retraités faisait partie de mes objectifs ainsi que de celles de notre regretté vice-président M. Claude Pagé.

Dans les jours ou les semaines qui ont suivi, l'Exécutif national a effectué un placement de 150,000\$ au nom du Fonds Réjean Lagarde. L'Exécutif national m'a, à la même période, demandé de leur soumettre un projet reflétant les objectifs qui seraient poursuivis par le Fonds Réjean Lagarde.

Après avoir effectué quelques consultations et mûrement réfléchi sur la question, j'ai soumis un projet à l'Exécutif national :

- avant tout, les revenus du Fonds devraient servir uniquement aux bénéficiaires des membres et/ou de leurs proches;
- les revenus du Fonds devraient pouvoir être utilisés pour dépanner ou supporter les membres lors de situations qui ne sont pas prévisibles ou peu probables de survenir « Act of God »;
- enfin, si les revenus ne sont pas tous utilisés pour supporter les membres dans des situations telles que décrites précédemment, l'excédent devrait être utilisé pour souligner le militantisme syndical dont nous avons tant besoin pour que le Syndicat atteigne ses objectifs.

Au Congrès de mai 2008, vous avez adopté le projet de règlement qui vous a été soumis et le Fonds Réjean Lagarde pouvait dorénavant être fonctionnel avec une mission et des règles qui seraient connues de tous. Comme le Fonds ne peut dépenser avant que ses revenus soient connus, ce n'est qu'à l'automne 2009 que le Fonds a pu bénéficier de ses premières entrées de fonds : aux états financiers du 31 décembre 2008, le placement du Fonds Réjean Lagarde indiquait des revenus de 5,000\$.

Au cours de sa première année d'existence, le Fonds Réjean Lagarde n'a reçu aucune demande de subvention ce qui laissait donc après avoir versé 25% des revenus à l'Association des retraités un montant de 4,000\$ de disponible pour l'octroi de bourse d'étude aux enfants de membres dont le militantisme syndical méritait d'être souligné.

À la fin de 2009, vous avez reçu un communiqué pour affichage où l'on vous demandait de nous désigner des membres de votre section dont l'implication méritait d'être souligné; ce communiqué s'adressait tout autant aux membres en général qu'aux exécutifs de section.

Suite à notre appel de candidatures, nous avons reçu quatre (4) mises en nominations : le comité d'attribution prévu au règlement du Fonds s'est réuni le 24 février 2010 pour étudier les mises en nomination et faire le point sur la situation du Fonds.

Après s'être assuré que chacun des membres du comité comprenait bien son rôle et les objectifs poursuivis par le Fonds, nous avons procédé à l'étude des mises en nominations que nous avons reçu : malheureusement, le comité est venu à la conclusion qu'il devait refuser l'une des mises en nomination car l'auteur de cette mise en nomination ne s'était pas identifié, la mise en nomination n'était pas accompagnée d'une résolution de l'exécutif de la section ou de l'assemblée générale de la section ou n'était pas accompagnée d'une liste de signatures de membres appuyant cette mise en nomination. Le comité a tout de même communiqué avec l'exécutif de la section visée et leur a demandé d'effectuer certains devoirs pour étayer ladite mise en nomination; à ce jour, les devoirs demandés n'ont toujours pas été complétés et le comité doit maintenir sa décision de refuser cette mise en nomination, du moins pour cette année.

Toutefois, le comité a étudié et accepté les trois (3) autres mises en nomination : ce soir, nous aurons donc le plaisir de souligner le militantisme syndical de trois (3) des nôtres en leur remettant une bourse d'étude de 1,000\$ chacune pour le bénéfice de leur enfant ou, si le cas s'était présenté, pour le bénéfice de l'enfant qu'il nous aurait désigné.

Enfin, je voudrais vous souligner que l'Exécutif national a récemment accepté de prendre à sa charge tous les frais de fonctionnement du Fonds Réjean Lagarde afin que les revenus du Fonds soient entièrement utilisés pour l'atteinte des objectifs qui y sont prévus. Par cette décision, l'Exécutif national reconnaît que les objectifs poursuivis par le Fonds sont dans la lignée de ceux mis de l'avant par le Syndicat depuis quelques années : la reconnaissance de l'appui de ses membres.

De plus, il me fait un immense plaisir de vous annoncer que le Fonds a récemment autorisé le versement d'une subvention de 1,000\$ à une de nos membres de la Montérégie, mère de deux (2) jeunes enfants dont l'un, âgé d'à peine un (1) an, est atteint d'une très rare maladie (seulement deux (2) cas sont diagnostiqués à travers le monde) qui nécessite l'intervention d'une douzaine de spécialistes et d'une infirmière professionnelle lorsque les parents doivent s'absenter. Considérant que nos régimes d'assurance ne couvrent pas tous les frais qui doivent être engagés pour faire face à une telle situation, le comité d'attribution du Fonds a décidé d'appuyer ces parents dans leur lutte pour la survie de leur petit chéri.

Assez parlé, passons maintenant à la partie festive et soulignons avec fierté le militantisme syndical de quelques uns des nôtres.

Si vous le voulez bien, je commencerai par le doyen de ces agents figurant à notre tableau d'honneur : je dirai de cette personne qu'elle compte plus de 30 ans (78-05-10) de service, qu'elle a occupé plusieurs postes au sein de son exécutif de section, que j'ai eu le plaisir de la côtoyer à plusieurs occasions lors de différentes instances, d'école de formation et/ou d'assemblée générale. Je vous demande d'accueillir avec toute la fierté qu'il mérite pour son implication de longue date, de la section d'Amos, M. Paul Lamonde.

M. Lamonde reçoit une bourse d'étude de 1,000\$ pour le bénéfice de son fils Alexandre, actuellement aux études de niveau CEGEP; comme le chèque, une fois encaissé, fera partie du passé, l'Exécutif national a décidé de joindre à la bourse d'étude, un certificat de reconnaissance du mérite syndical que M. Lamonde pourra conserver chez lui, ce qui lui rappellera que ses pairs ont reconnu en lui ses qualités de grand militant pour la cause syndical.

Une copie conforme de ce certificat de reconnaissance sera également remise à la section afin que vous l'affichiez sur les lieux du travail, là où tous les membres de la section vont le plus souvent pour se reposer. On ne s'en cachera pas, le Syndicat espère que la vue de ce certificat de reconnaissance stimulera la fierté des autres membres de votre section.

Pour la remise de la deuxième bourse d'étude, je demanderais à M. Claude Charbonneau de la section de Sorel de me rejoindre : Claude est avec moi, l'un des trois (3) membres du comité d'attribution du Fonds.

Notre deuxième boursier est le plus jeune du groupe : il compte plus de 10 ans (98-11-04) de service, je n'ai pas le plaisir de le connaître personnellement, je ne crois pas qu'il ait déjà fait partie d'un exécutif de section mais selon l'avis de ses confrères de travail, il est de la trempe de ce que l'on voudrait voir chez chacun de nos membres, toujours prêt à s'impliquer pour défendre la veuve et l'orphelin, pour soutenir un confrère ou une cause qui lui tient à cœur. Je vous demande d'accueillir avec toute la fierté qu'il mérite, de la section de St-Jérôme, M. Robert Desbiens.

Claude Charbonneau fait la remise d'une bourse d'étude de 1,000\$ à M. Robert Desbiens pour le bénéfice de sa fille Rébecca; de plus, Claude lui remet un certificat de reconnaissance de son mérite syndical; une copie de ce certificat sera remise à la section pour affichage sur les lieux de repos du personnel.

Pour la remise de la troisième bourse d'étude, je demanderais à M. Sylvain Maltais, secrétaire général, de me rejoindre : M. Maltais est le troisième membre du comité d'attribution du Fonds.

Notre troisième boursier compte près de 20 ans (91-01-29) de service, il a été et est encore membre de l'exécutif de sa section, il est membre de la délégation du présent Congrès, j'ai eu le plaisir de le côtoyer à quelques reprises, il est reconnu pour son franc parler, ses idées bien arrêtées et surtout bien articulées tout en demeurant toujours d'une grande ouverture d'esprit pour les idées des autres, sa mise en nomination a été accompagnée d'un nombre impressionnant de signatures en appui, je vous demande d'accueillir avec toute la fierté qu'il mérite qu'on lui reconnaisse, de la section de St-Jérôme, M. Alain Lavallée.

Sylvain Maltais fait la remise d'une bourse d'étude de 1,000\$ à M.Alain Lavallée pour le bénéfice de son fils Charles-Etienne; de plus, un certificat de reconnaissance de son mérite syndical lui est remis et une copie sera remise à la section pour affichage sur les lieux de repos des membres.

Malheureusement, la distribution des bourses d'étude est déjà terminée, le Fonds ayant des moyens limités.

Je profite de l'occasion pour vous remercier encore une fois de ce grand honneur que vous m'avez fait par la création du Fonds qui permet au Syndicat de pouvoir s'impliquer dans le support à ses membres bien au-delà de ce qui est prévu au Code du travail et de souligner de belle façon le mérite de ceux qui permettent à la cause de progresser.

Lorsque nous procéderons à un nouvel appel de candidatures, nous espérons que vous répondrez en grand nombre et que vous nous fournirez toute l'information qui pourra aider le comité d'attribution à faire des choix éclairés et dignes de sens.

Demain, à la reprise du Congrès, vous recevrez un document qui reprendra essentiellement le rapport de ce soir avec le bilan financier du Fonds Réjean Lagarde.